



**Groupe belge de l'Union interparlementaire**

**Section Belgique-Mali**

**10.09.2020**

**Rencontre avec S.E.M. Mamadou Mandjou Berthe, ambassadeur de la République du Mali en Belgique.**

**Membre présent de la section belge : M. Malik Ben Achour (président).**



Points abordés lors de la réunion :

L'ambassadeur décrit les événements qui ont mené au coup d'État du 18 août dernier. Le mouvement de protestation civil M5-RFP, lancé en juin, a été largement soutenu et a également reçu l'appui des militaires. Le coup d'État a été le point culminant d'une crise sécuritaire, alimentaire, sanitaire et institutionnelle. Le coup d'État a permis d'éviter une situation dans laquelle il aurait pu y avoir davantage de victimes civiles. M. Ibrahim Boubacar Keïta, le président déchu, parti pour les Émirats arabes, n'a pas l'intention de reprendre son mandat à son retour dans le pays.



L'ambassadeur ne pense pas que la situation actuelle va dégénérer en guerre civile car la cohésion sociale au Mali était et reste forte. Ces dernières années, une conscience politique s'est également développée au sein de la population. Selon l'ambassadeur, ce qui se passe actuellement pourrait être le début d'une évolution positive à long terme.

Il n'est pas clair si les mouvements djihadistes vont profiter de la situation actuelle: la lutte contre les extrémistes n'est pas une guerre classique, l'ennemi semble invisible.

Les 10-11-12 septembre, une consultation nationale est prévue, coordonnée par le Comité national pour le salut du peuple (CNSP), qui devra en définir l'architecture et établir une feuille de route pour un régime civil, une révision constitutionnelle et des élections démocratiques.

La structure institutionnelle du pays s'est avérée dépassée et n'était plus conforme aux évolutions récentes. Le processus de décentralisation administrative engagé précédemment doit être poursuivi. Tous les partis (ethniques) intéressés sont assis autour de la table et ont l'intention de mettre en place un régime inclusif.

En ce qui concerne le délai nécessaire pour installer une administration démocratiquement légitimée, les avis varient de 12 mois, 18 mois à 3 ans.

Les acteurs actuels du régime transitoire ne remettent pas en cause la présence étrangère militaire existante. Les adhésions aux organes internationaux (G5 Sahel, CEDEAO, ...), qui sont actuellement suspendues, ne sont pas non plus en jeu. L'intention est de maintenir de bonnes relations avec les pays voisins. La mise en œuvre de l'accord d'Alger (2015) se poursuivra. Dans ce contexte, il est également fait référence au suivi des travaux de la commission d'enquête internationale indépendante (financée par le Benelux) qui a récemment, en juin, rendu son rapport d'enquête sur les crimes commis pour la période 2012-2018.

Il existe une volonté de poursuivre les consultations avec l'UE sur la migration clandestine. Le Mali n'est qu'une étape intermédiaire dans le processus de migration qui commence sur la côte sud et se termine sur la mer Méditerranée.

En conclusion générale, l'ambassadeur précise qu'il est convaincu que le coup d'État du mois d'août ne mettra pas fin aux réalisations positives qui ont eu lieu ces dernières années.

M. Malik Ben Achour fera un rapport sur cet entretien à la commission Relations Extérieures de la Chambre. Il propose aussi de réunir la section à nouveau, dès que la situation évoluera.